



Offre de cdd de 3 ans en collectivité locale

Par **Harry17**, le **23/03/2010** à **18:51**

Bonjour,

Je suis jeune diplômé en communication et je suis à la recherche de mon premier emploi dans ce secteur d'activité. J'ai reçu via le réseau des anciens de mon école, une offre d'emploi pour un CDD de Chargé(e) de communication au sein d'une Communauté de Communes. Les missions proposées semblent particulièrement intéressantes et l'environnement de travail correspond parfaitement à mes attentes.

Le seul souci c'est que la durée de ce CDD est de 3 ans. Cela me paraît vraiment excessif.

Je pensais que la durée d'un CDD ne pouvait excéder 24 mois pour:

- des contrats à l'étranger
- contrat d'apprentissage
- le remplacement d'un poste devant disparaître
- une commande exceptionnelle à l'exportation

ne pouvait pas excéder 36 mois :

-en tenant compte d'un renouvellement.

Dans l'offre il n'est pas précisé que le contrat pouvait être renouvelé.

Par ailleurs, la durée de travail me paraît vraiment "abusive" . Ci-dessous un extrait de l'offre :

Durée de la mission : CDD non renouvelable de 3 ans à compter du 15 mai

Temps de travail : complet 35 h. Travail le soir et le WE

Grade : attaché

Permis B obligatoire

Est ce que cette offre est vraiment légale?

Merci d'avance

Par **pepelle**, le **28/03/2010** à **23:43**

Bonsoir

A mon avis, vu l'employeur, il s'agit d'un CDD public donc oui parfaitement légal
Renseignez vous sur cet employeur car si CDD public, attendez vous à de grosses différences avec les CDD privés (pas de prime de précarité par exemple !)